



Fréquence de révision des AMR TAR

Les **Arrêtés ministériels** du 14 décembre 2013 relatifs à la rubrique 2921 des ICPE concernant les tours de refroidissement, tours aéroréfrigérantes, TAR situées en France, fixent notamment une fréquence de révision des Analyses Méthodiques des Risques de prolifération et dispersion des Légionelles (*Legionella pneumophila*)

- *a minima* une fois par an, pour les installations soumises à **Enregistrement**
- *a minima* une fois tous les 2 ans, pour les installations soumises à **Déclaration sous contrôle**
- lors d'un **changement de stratégie de traitement** préventif des eaux (produit ou procédé)
- lors d'un résultat en *Legionella pneumophila* $\geq 100\ 000$ UFC/L
- après **3 analyses consécutives** en *Legionella pneumophila* ≥ 1000 UFC/L et $< 100\ 000$ UFC/L
- lors d'une **modification** significative de l'installation
- lors de la mise en service d'une **nouvelle** installation

Oreau ingénieur conseil réalise des :

- [Révisions des analyses méthodiques des risques de prolifération et dispersion des légionelles](#)
- [Formations à la maîtrise du risque de prolifération et dispersion des légionelles dans les TAR](#)
- [Audits techniques](#) relatif à la gestion des tours aéroréfrigérantes
- [Réexamen différentes composantes prévention du risque légionellose dans circuits TAR](#)

Oreau ingénieur conseil s'appuie sur une expérience acquise depuis 1998, relative à la maîtrise durable du risque légionellose au niveau des tours aéroréfrigérantes, tours de refroidissement, TAR

Contact : 02 38 21 30 48

